



NOS DROITS SOCIAUX OÙ EN EST-ON ?

La CGT alerte

Le 18 mai dernier, la Fédération CGT des cheminots interpellait, dans une lettre ouverte, le Président-Directeur Général de la SNCF sur la situation dans l'entreprise et dans la branche ferroviaire. Le 26 mai, le Président adressait une réponse écrite à la CGT, sans toutefois apporter de garantie sur les budgets, l'organisation de la production, ou le cadre social. Pourtant, l'avenir de l'entreprise et des conditions sociales des cheminots découlent de ces trois sujets. Il est donc urgent de s'en préoccuper (voir pages 2, 3 et 4) !

La CGT mobilise

En mai et juin 2021, la CGT a organisé 446 initiatives locales de rassemblement et/ou de grève sur le territoire. Le 22 juin, ce sont 3 000 cheminots qui se sont rassemblés devant le siège de la SNCF. Le 1er juillet, 1 agent sur 6 cessait le travail à l'appel de la CGT. A chaque fois, les cheminots ont mis en avant les questions qui les touchent : salaires, emploi, conditions de travail, préservation de guichets, défense de certaines lignes, etc. Grâce à cela, nous avons fait monter la pression pour exiger des réponses de la Direction.

La CGT gagne

Cette conjugaison entre actions locales et interpellations nationales permet de faire avancer nos revendications. En fonction du rapport de forces que nous mettons en œuvre, nous avons obtenu des mesures sur la rémunération (OUIGO), la ré-internalisation de certaines tâches, le déclenchement d'embauches (TER Lyon, Equipement Midi-Pyrénées, ASCT/ADC Lille...), des mesures sur les conditions de travail...

A la rentrée il faudra être plus nombreux dans les actions CGT pour aller plus loin.



ÇA VA DEPENDRE DE NOUS !



STATUT SOCIAL



CCN de la branche ferroviaire

Le patronat de la branche ferroviaire (UTP) veut limiter les acquis au strict minimum pour les cheminots hors SNCF, afin de faciliter la réduction des droits des cheminots de l'opérateur historique (qui représentent actuellement 97 % de la branche).

Le Gouvernement soutient ouvertement les positions patronales. Pour le volet « classification et rémunération », il pourrait aller jusqu'à transposer le texte de l'UTP par voie de décret, alors qu'aucun accord de branche n'a été validé. Cela entérinerait des garanties de rémunérations minimales très basses qui permettraient un dumping social maximum !

Pour les « autres garanties » (logement, médecine, FC, CPA...) en cours de discussion, le patronat refuse de créer des droits pérennes pour l'ensemble des cheminots de la branche.

Sans pression des cheminots, la CCN ferroviaire sera de très bas niveau.
La CGT exige la réouverture des négociations sur l'ensemble des volets !

Conditions de travail

En plus de la crise du COVID, les cheminots sont confrontés à une forte pression de la direction en faveur de plus de productivité, de polyvalence et de flexibilité.

C'est un sujet de conflit local de plus en plus important.

La Direction ne cache pas que la création de filiales (dans lesquelles seraient transférés les cheminots) a pour objectif de remettre en cause les règles du RH0077.

Plus que jamais, c'est la solidarité du collectif de travail qui fera reculer le patronat : ce n'est pas à nous de payer le coût de la réforme de 2018 !

Dans ce domaine aussi, les actions organisées par la CGT ont payé.

Par exemple, à l'Infrapôle de Paris sud-est, la direction entendait imposer aux agents de poser des RN sur les montées de nuit. Le rassemblement massif du 1^{er} juillet dans cet établissement l'a fait reculer !

Idem pour l'action CREQ à Clermont-Ferrand qui permet d'arracher l'arrêt du cumul des missions et des requalifications de postes.

Renforçons la CGT, outil de lutte et de victoires !

Garanties en cas de transferts

La mauvaise loi de 2018, qui introduit la concurrence dans le transport ferroviaire, a pour conséquence le transfert des cheminots de la SNCF dans les entreprises qui remporteraient un appel d'offres (y compris des filiales créées par la SNCF). Or, la direction et le Gouvernement entendent raboter nos droits.

Le Gouvernement prépare un décret sur les droits « retraite » qui mettrait fin à la possibilité d'une pension de réforme, qui réduirait les droits en matière de calcul de pension, etc...

SNCF Voyageurs a adressé aux organisations syndicales (et publié dans un Temps Réel) des garanties qu'elle octroierait en cas de transfert dans une filiale SNCF. A regarder de près, ces « garanties » vident la plupart des chapitres du statut de leur contenu !

La CGT exige donc que les cheminots conservent la totalité de leurs droits !

PRODUCTION

Sous-traitance

L'externalisation de charges de travail à des sous-traitants privés est une façon de privatiser la SNCF par pans entiers et de réduire les effectifs de cheminots. La CGT a depuis longtemps identifié la menace de cette stratégie patronale.

En 2019, l'UFCM-CGT organisait un forum « pourquoi faire faire, quand on sait faire ? » dans les locaux de la Direction de SNCF Réseau. 300 participants dénonçaient la perte de savoir faire, de maîtrise technique et de capacité d'organisation de la production que cela induit. Plusieurs actions locales et nationales de la CGT ont fait de ce sujet un thème d'actualité qui a conduit la Direction SNCF à annoncer 500 emplois réinternalisés à SNCF Réseau et 60 à la Direction de l'Informatique lors de la table-ronde du 5 mars 2020.

Depuis la CGT poursuit une bataille inlassable sur le sujet et ça paye : la Direction de l'Informatique a annoncé que 860 postes allaient être ré-internalisés (avec une économie de 13% à la clef !) et SNCF Réseau a porté à 900 son propre objectif (courrier du 6 juillet 2021).

Nous devons continuer à gagner ensemble ! Mobilisons nous avec la CGT pour notre avenir !



DU GROUPE SNCF

Droits sociaux des nouveaux embauchés

Les cheminots embauchés depuis le 1^{er} janvier 2020 ne relèvent ni des dispositions statutaires ni des différentes annexes du RH00254.
En l'absence de règles et repères collectifs, c'est le règne de l'arbitraire patronal.

Déjà, dans l'écriture des Règlements Intérieurs des Sociétés Anonymes, la Direction voulait imposer des règles disciplinaires basées sur le code du travail. Grâce à une intervention unitaire des OS, les nouveaux embauchés bénéficieront des mêmes garanties que les statutaires (échelle des sanctions, procédure d'appel, conseil de discipline).

Les règles sociales seront en discussion en septembre 2021.
La CGT exige la construction d'un statut social de haut niveau pour tous les cheminots. Mais nous ne l'obtiendrons pas sans nous battre !
Si tu es contractuel, rejoins la CGT pour gagner de véritables droits !

Facilités de circulation

Gouvernement, Direction SNCF et patronat ferroviaire tentent de remettre en cause ce droit.

L'Etat voudrait soumettre cet acquis à la fiscalité !
Une commission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales relève pourtant que l'avantage est modeste.
Mais il est plus facile de faire payer les cheminots que les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) !

La Direction SNCF impose de son côté la dématérialisation totale des FC pour les retraités et ayants droit. C'est un pas supplémentaire dans le suivi de leur utilisation. Or SNCF Voyageurs ne cache pas sa volonté de faire payer les autres SA, ce qui serait la porte ouverte à la remise en cause pure et simple des FC.

Le 22 juin, la CGT a remis une pétition signée par 22 000 cheminots pour exiger le maintien, l'amélioration et l'extension de nos droits à la branche ferroviaire.
Pas question de se faire voler nos FC !



Emplois, salaires :

Une trajectoire à changer

La trajectoire économique imposée par la réforme ferroviaire de 2018 étrangle l'entreprise. L'emploi est une variable d'ajustement budgétaire pour tenir les objectifs financiers.

Pourtant sans emploi, il n'y a pas de trains.
La CGT considère que la Direction doit payer le prix du travail, en quantité et en qualité d'emplois, et au travers d'un salaire digne.

Nous revendiquons la hausse des effectifs, la requalification des emplois précaires en CDI, la hausse générale des salaires et la refonte des primes de travail pour tenir compte de la technicité de nos métiers.

Là encore, les actions de la CGT payent : 1000 embauches de plus seront réalisées en 2021 (3800 contre 2800 dans le budget initial).
En matière de salaires en revanche, la Direction reste archeboutée sur l'austérité.
La négociation annuelle aura lieu début octobre, soyons nombreux à agir pour la faire changer de logique !

ECONOMIE

Relancer le train public marchandises et voyageurs

La concurrence n'est pas la solution, c'est le problème !

Le découpage du système ferroviaire en petits marchés soumis à appels d'offres détruit littéralement la logique de réseau qui fait l'efficacité du mode. Dans le FRET, cela a conduit à la réduction des volumes transportés de 30% depuis 2000. Dans le voyageur, l'expertise du cabinet 3E montre que cela va renchérir considérablement le coût du km.train (+10% à +144% sur les appels d'offres de PACA et Grand-Est !) avec une menace sur la pérennité de l'offre.

La CGT a élaboré plusieurs documents de propositions pour la relance du train public (Ensemble pour le fer en 2018, les 13 Révolutions pour le FRET en 2019 et les 21 conditions pour le Voyageur en 2020). Ces documents servent à alimenter les batailles locales, avec les comités d'usagers et les élus.

La relance de deux trains de nuit et la remise en circulation en octobre du « Train des primeurs » entre Perpignan et Rungis sont les premiers acquis. En Normandie, la région a lancé une étude sur la réouverture de 3 lignes suite aux actions des cheminots et des usagers. Avant même le rapport du défenseur des droits sur les gares fermées, la CGT a porté ce sujet et obtenu des victoires (par exemple, la réouverture d'un second guichet à Thionville). En région PACA, l'action menée par la CGT au Fret a permis de gagner 16,7 millions d'euros pour la rénovation du triage de Miramas.

L'avenir de notre métier est dans nos mains : avec la CGT on s'organise pour qu'il soit positif !

Quelle rémunération demain ?

Aujourd'hui, les cheminots au Statut disposent d'une grille qui leur assure une évolution de leur rémunération (promotions en positions de rémunération, niveaux et qualifications, et échelons d'ancienneté). Les contractuels RH00254 disposent de garanties différentes selon l'annexe à laquelle ils sont rattachés.

Avec l'arrêt du recrutement au Statut, les nouveaux embauchés n'ont pour l'instant aucun droit. Le « statut social du groupe » doit être bientôt écrit. La direction voudrait supprimer la grille (et avec elle les promotions automatiques), limiter l'ancienneté et soumettre un maximum d'évolutions à l'arbitraire patronal.

Tous les cheminots sont concernés puisque les règles des nouveaux embauchés seront ensuite transposées à l'ensemble des contractuels puis aux statutaires.

La CGT revendique une vraie grille pour les nouveaux embauchés, qui intègre la reconnaissance des diplômes, des rémunérations attractives, une promotion automatique dans le temps pour reconnaître l'acquisition d'expérience professionnelle, et une majoration pour ancienneté au moins égale à celle du Statut (23,4 % au bout de 30 ans).

Comme en 1986, il faut à nouveau faire barrage à la « grille au mérite » et gagner de vrais droits pour tous !

Tous SNCF ou Tout sauf SNCF ?

La direction s'obstine à vouloir transférer les cheminots dans des filiales lorsqu'elle gagnera les appels d'offres (TER et TET, voire Équipement lorsque la gestion de l'infra est incluse). C'est un vrai sujet de conflit puisque cela aboutira à une perte de droits importante.

Même si certains cahiers des charges d'appels d'offres obligent à la création de filiales, il est possible de maintenir les cheminots dans la SNCF et dans les organisations actuelles (par exemple si les établissements actuels fournissent l'intégralité des prestations aux filiales).

Dans tous les cas, il faudra se battre pour conserver nos droits.

Si la Direction veut « tout sauf la SNCF », nous lui opposerons que nous sommes « Tous Cheminots » avec la CGT !



La bataille du réseau

Des dizaines d'actions locales ont été menées par les usagers et leurs élus pour la réouverture de lignes de proximité (ex. : Caen-Flers, Agen-Auch, Saint-Brieuc-Auray, Cahors-Capdenac, Clermont-Ferrand-Saint-Étienne, etc.). Le besoin de transports publics est de plus en plus fort et un meilleur maillage du territoire par le service public ferroviaire est indispensable pour y répondre. Le Gouvernement agit à rebours en se débarrassant des lignes de desserte fine du territoire (30% du réseau). Pour faire accepter le transfert de leur propriété aux Régions, il leur fait miroiter des solutions bancales (trains légers, taxi-train, etc.) qui font courir le risque d'une fermeture pure et simple à terme.

La CGT soutient les luttes des usagers partout où elle le peut pour défendre notre outil de travail qu'est le réseau ferré. Des batailles identiques sont menées sur l'ouverture des gares et les infrastructures dédiées au FRET.



Pour mener tous ces combats, soyons plus nombreux !

Plus de 20 000 cheminots actifs et 15 000 retraités sont organisés avec la CGT dans plus de 300 syndicats de proximité. Cela fait de la CGT la première organisation syndicale de la SNCF et de la branche ferroviaire.

Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes forts sur les sujets communs. Cela nous permet aussi d'agir sur un très grand nombre de problèmes locaux ou spécifiques.

Toi aussi, rejoins la CGT pour renforcer la défense collective de tes droits !

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

AGISSONS POUR NOS DROITS



RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS